

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*L'An deux mille Vingt-Deux le Vingt Décembre, à Dix Huit heures Trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de MOUHERS, sous la Présidence de Monsieur Christian ROBERT, Président.*

Date de convocation : 12 décembre 2022  
Nombre de Délégués : 28  
En exercice : 28  
Présents : 25  
Dont : titulaires : 25 - suppléants : 0  
Est nommé secrétaire de séance : Marie-Annick BEAUFRERE

**PRESENTS** : *Buxières d'Aillac* : Didier GUENIN ; *Cluis* : Didier FLEURY, Mélissa PENOT, Jean-Pierre DALOT, Francis DAVIER ; *Fougerolles* : Arnaud DENORMANDIE, Philippe BAILLY; *Gournay* : Bertrand SACHET ; *Lys Saint Georges* : Olivier MICHOT; *Maillet* : Magalie BOUQUIN; *Malicornay* : Jean-Paul BALLEREAU; *Mers Sur Indre* : Christian ROBERT, Jean-Marc LAFONT, Hélène BEHRA; *Montipouret* : Marie-Christine MERCIER; *Mouhers* : Barbara NICOLAS; *Neuvy Saint Sépulchre* : Guy GAUTRON, Cécile PLANTUREUX, Jean-Marie BOFFEL, Marie-Annick BEAUFRERE, Philippe ROUTET, Delphine CHAUVAT, Jean-Luc MATHEY ; *Tranzault* : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT.

**Absents** : *Cluis* : 0, *Fougerolles* : 0 ; *Gournay* : Philippe BAZIN (excusé), *Mers-Sur-Indre* : 0 ; *Montipouret* : David DORANGEON, Mélina BARABE; *Mouhers* : 0; *Neuvy-Saint-Sépulchre* : 0

**Pouvoirs** : Monsieur Philippe BAZIN, excusé, a donné pouvoir à Monsieur Bertrand SACHET

**En présence de** : Denis DESCOUX, délégué suppléant de la commune de MAILLET.

\*\*\*\*\*

**Délibération DEL.2022.06.04**

**Objet** : **COMPTE RENDU de la COMMISSION « ORDURES MENAGERES » du 6 DECEMBRE 2023**  
**Tarifs de la redevance « Ordures Ménagères » pour 2023**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Didier GUENIN, Vice-Président Délégué, qui rend compte des travaux de la Commission « Ordures Ménagères » du 6 décembre 2022 et notamment de l'avis favorable émis à une augmentation mesurée de 3% des tarifs de la redevance « Ordures Ménagères » après discussion compte tenu du rétablissement de la situation du service dû à l'augmentation pratiquée en 2022, aux mesures d'économie auxquelles s'ajoute une augmentation des prix de reprise des matériaux issus de la collecte sélective.

Il précise que le taux de 3% est d'environ la moitié du taux d'inflation annuel et que la plupart des services pratiquent des taux d'augmentation supérieurs.

En outre, contrairement à ce que certains avaient pu prétendre, l'augmentation pratiquée en 2022 n'a pas fait augmenter les impayés qui, au contraire, ont diminué.

Il remet un exemplaire des tarifs projetés pour 2023 à chaque délégué communautaire présent.

Le Conseil Communautaire en prend acte et, après en avoir délibéré :

- 1) Décide à l'unanimité d'appliquer un taux d'augmentation sur les tarifs de la redevance « Ordures Ménagères » 2022 de 3% pour 2023 ;
- 2) Fixe les tarifs de la redevance « Ordures Ménagères » pour 2023 comme suit :

**1 ) Pour les résidences principales et secondaires (RS):**

	2022 annuel	TARIFS 2023
<b>PORTE A PORTE - 52 FOIS PAR AN</b>		
F.1	148,75	<b>153,20</b>
F.2 / R.S	189,58	<b>195,26</b>
F.3	228,22	<b>235,06</b>
F.4	269,11	<b>277,18</b>
<b>REGROUPE - 52 FOIS PAR AN</b>		
F.1	142,97	<b>147,24</b>
F.2 / R.S	175,97	<b>181,24</b>
F.3	208,78	<b>215,04</b>
F.4	243,82	<b>251,12</b>

**2 ) Pour les établissements :**

	2022 Annuel	TARIFS 2023
<b>PORTE A PORTE - 52 FOIS PAR AN</b>		
PETITS UTILISATEURS	119,93	<b>123,52</b>
UTILISATEURS MOYENS et SERVICES PUBLICS	348,12	<b>358,56</b>
GROS UTILISATEURS	1721,04	<b>1772,66</b>
ANNEXE HOPITAL CLUIS	44,86/48,17	<b>46,20/49,60</b>
<b>PORTE A PORTE - 70 FOIS PAR AN</b>		
GROS UTILISATEURS : U EXPRESS	2091,17	<b>2153,90</b>

**3 ) Pour les communes :**

5,69	<b>5,86</b>
------	-------------

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,  
A NEUVY SAINT-SEPULCRE, le 22 DECEMBRE 2022

Le secrétaire,  
Marie-Annick BEAUFRERE

Le Président,  
Christian ROBERT.



Publié ou Notifié le : 23/12/22  
Le Président,

